

Le cimetière juif de Hégenheim , son droit d'inhumation, ses familles célèbres

Pierre Sanchez

*Pierre Sanchez est le fils aîné de notre président. Cette année, il passe les épreuves du baccalauréat et il a choisi dans le cadre « Langue et culture régionale » le cimetière juif de Hégenheim d'où est extrait le texte suivant*

### Le cimetière juif de Hégenheim

Le cimetière fut créé il y a trois siècles. Suite à la demande de la communauté juive de Hégenheim, Hannibal de Baerenfels, seigneur du village vend en 1673 un terrain destiné à la sépulture des juifs de la région. Les premiers registres du cimetière ont malheureusement disparu et seule une copie des statuts des ayant droits de 1692 a permis d'estimer le début et le nombre des premières inhumations.

Jusqu'au XVIIIe siècle le cimetière de Hégenheim avec celui de Jungholz étaient les seuls lieux d'inhumations de la judaïcité dans la Haute-Alsace

Le cimetière compte environ 10 000 stèles sur une superficie totale de 2 hectares. Il est le plus grand cimetière juif du Sundgau et l'un des mieux conservé. Proches de Hégenheim, nous avons les deux cimetières de Hagenthal et celui de Durmenach.



L'entrée du cimetière juif de Hégenheim

La communauté juive de Hégenheim a vu le jour dans la deuxième partie du XVIIe siècle fuyant les pogromes. La proximité de la ville de Bâle était attrayante pour les juifs pour exercer leurs activités commerciales. Le cimetière fut ainsi le lieu de sépulture de cette communauté mais également de nombreux juifs du Sundgau, de Suisse voire de beaucoup plus loin.

Cette communauté allait peu à peu disparaître suite à l'égalité des droits donnée aux juifs en Suisse. Le nombre d'enterrements au cimetière allait par là-même diminuer surtout après la création du cimetière juif de Bâle. Il y a cependant toujours quelques enterrements par an.

### Un cimetière juif régional

Le cimetière juif dès sa création a comme vocation d'être le lieu de sépulture de nombreuses communautés avoisinantes. Ainsi dans les premiers registres du cimetière nous trouvons les ayants droit par communauté. En 1692, 82 chefs de famille possédaient le droit de sépulture.

Communauté	Nombre de membres (chefs de familles)
Allschwill (Suisse)	24
Oberwill (Suisse)	6
Schönenbuch (Suisse)	2
Blotzheim	10
Habsheim	1
Hagenthal le Haut	13
Hégenheim	12
Huningue	1
Kembs	3
Morschwiller	1
Sierentz	6
Steinbrunn	1
Uffheim	1
Dornach (Suisse)	1

L'association créée en 1692 choisit quatre administrateurs à qui fut donné tout pouvoir concernant la gestion du cimetière. Ces administrateurs étaient nommés à vie. Ils décidaient des taxes d'inhumations et avaient le pouvoir d'infliger des amendes et de refuser l'inhumation des membres qui n'étaient pas en règle. Les règles furent rédigées par un rabbin appelé spécialement de la communauté de Thann. Elles restèrent inchangées jusqu'au milieu du XIXe siècle. Les administrateurs étaient très sévères envers leurs coreligionnaires. Ceux-ci payèrent cependant toutes les amendes afin de ne pas perdre le droit d'être inhumés à Hégenheim. Les registres gardent entre autres la trace d'une amende de 250 livres payée par les fils d'un défunt de Buschwiller dont la dépouille était parvenue au cimetière dépourvue du moindre soin.

Durant la Révolution française, les cimetières dédiés à une confession spécifique furent considérés comme non égalitaires. Il fut donc interdit de transporter les défunts des villages alentours vers Hégenheim. En 1794, furent donc créés à Durmenach, à Seppois-le-bas et à Hagenthal de nouveaux cimetières israélites.

Jusqu'au début de XXe siècle de nouvelles communes de l'ouest de la Suisse suite à leurs rattachements au cimetière de Hégenheim exhumeront leurs morts dans ce cimetière.

Citons :Avenches, Bâle ville et campagne, Berne, Bienne, La Chaux de Fonds, Delémont, Fribourg, Neuchâtel, Porrentruy, St Imier et Soleure.

A noter que le Rabin Nordmann Moïse officiait également dans les communes d'Avenches et de la Chaux-de-Fonds créant ainsi un lien fort entre les communautés de Suisse et Hégenheim.

Au cours du XIXe siècle, de nombreux membres de la communauté israélite de Hégenheim émigrent vers la Suisse. Ils y forment entre autres les communautés de Bâle en 1805 et celle de La Chaux-de-Fonds en 1843. Les membres de ces communautés ont continué de se faire inhumer au cimetière de Hégenheim. L'éloignement aidant, ces communautés ont donc formulé auprès des autorités

suisses des demandes pour créer des cimetières. Celle de Berne créa son cimetière en 1870, celle de La Chaux-de-Fonds en 1871, celle de Bienne en 1893 et celle de Bâle en 1903.

On estime que dans les 340 années d'existence du cimetière, plus de 7 000 enterrements ont eu lieu.

#### Le recensement de 2004

De 1996 à 2004, sous l'égide du musée juif de Bâle, un recensement des sépultures va avoir lieu sous la direction du professeur Hüttenmeister de l'université de Tübingen en Allemagne. Plus de 2850 stèles vont être répertoriées malgré souvent un état de dégradation avancé.

La plus vieille stèle du cimetière datant de 1673, se trouve aujourd'hui au musée juif de Bâle. Elle concerne un nommé JACOB, fils de Nathan LEVY. C'est une dalle en grès gris, dont la surface est entièrement recouverte par une inscription, dont voici la traduction: "Ici est enterré et mis à l'abri Monsieur mon Père. Des torrents de larmes coulent de mes yeux. Un homme pieux. Pendant toute sa vie il a travaillé avec fidélité; il s'efforçait de vivre selon les commandements. LEVY Jacob, fils de Nathan. Il eut la réputation d'un homme simple et honnête, selon son nom. Il me fut enlevé le 23 schebat, 443 selon le petit comput. Que son âme entre dans l'alliance de la vie, dans le jardin d'Eden. Amen."

#### Qui pouvait être enterré à Hégenheim – Droit individuel de propriété

Dans les archives communales de Hégenheim ont été retrouvés il y a quelques années une centaine de droits de transport de corps de différentes communes et pays vers le cimetière de Hégenheim. Seuls les ayants droit, à jour de cotisation pouvaient être enterrés dans le cimetière.

Le droit individuel de propriété au cimetière ou droit d'affiliation d'une personne est souvent désigné par la notion de « Chasokoh ». Dans les temps anciens, dans le droit funéraire d'Alsace, la Chasokoh a toujours eu une grande importance. Son acquisition était considérée comme une obligation pour tout homme marié. Selon la conception juridique on acquérait ainsi le droit à l'inhumation dans une tombe dans une zone précise du cimetière pour soi-même, son épouse et les enfants non mariés. En cas de remariage après le décès de la première épouse, ce droit était acquis à la seconde épouse. Après le décès du chef de famille ce droit restait acquis à la veuve et aux enfants. Si un tel usage de prévoyance a été créé c'est sans doute en raison des difficultés rencontrées tant dans la création des cimetières juifs que pour les inhumations. L'acquisition d'une tombe individuelle dans certains cas de décès est une grande exception. Par exemple décès d'étranger ou de gens de passage. Dans un tel cas, le terrain pour la tombe devait être payé sans qu'il y ait acquisition d'autres droits.

En 1772 à Hégenheim, les nouveaux membres devaient payer dans la première année de mariage une taxe et un pourcentage de la dot de l'épouse.

En 1845, la base de calcul ne sera plus la dot de l'épouse mais le total de la fortune du chef de famille.

En 1884 sont instituées des taxes générales pour le droit au cimetière avec des réductions pour les familles possédant des droits héréditaires.

Aujourd'hui l'acquisition héréditaire a disparu.

### Droits de transport et d'inhumation

Ces droits couvrent la période de 1821 à 1877 soit un peu plus de 50 ans. Il y a sûrement dû avoir d'autres droits de transport que nous n'avons pas pu retrouver. L'intérêt de ces droits de transport est multiple.

Ils permettent tout d'abord de comprendre le flux migratoire de Hégenheim vers les autres villages voire pays. De faire des études sur la mortalité, les professions des témoins du décès et également de façon très intéressante de compléter le recensement fait par Hüttenmeister en 2004. De plus certains de ces décès concernent les enfants. Or les enfants n'avaient pas de sépulture.

J'ai pu dénombrer plus de 500 permis d'inhumer que je vais avec l'aide du Cercle d'histoire de la commune répertorier et scanner pour les mettre à la disposition des chercheurs. La plupart des actes sont en français mais le déchiffrement est quelque fois difficile dû à l'écriture mais aussi à la conservation des manuscrits. Une publication aura lieu soit en septembre 2015 ou 2016 suivant la rapidité du dépouillement.

Prenons pour exemple la première année : 1821

Date	Lieu	Nom	Témoins
11.02.1821	Habsheim	<b>?Mutz Ulmo</b> âgée de 66 ans, 8 mois femme de Jacques Brunswic	Leopold Haas marchand de bétail Filip Wintzer praticien Müller maire de Habsheim
22.02.1821	Habsheim	<b>Calixta (Cayle) Picard</b> âgée de 3 jours fille de Gustave Picard et de Rahel Schach	Abraham Levy âgé de 50 ans grand oncle de la défunte Filip Wintzer âgé de 57 ans Müller maire de Habsheim
01.03.1821	Sierentz	<b>Rose Bloch</b> âgée de 73 ans veuve de ?Moyses Preger	Jacques Ulmo rabbin âgé de 67 ans Antoine Schweitzer tailleur d'habits âgé de 36 ans
07.03.1821	Hagenthal	<b>Elisabetha Wolf</b> âgée de 6 mois fille de Simon Wolf marchand	
15.04.1821	Sierentz	<b>Salomon Dreyfus</b> âgé de 42 ans époux de Sara Brunschweig	Lazar Dreyfus revendeur âgé de 48 ans Nathan Dreyfus revendeur âgé de 43 ans François Antoine Bientz maire de Sierentz
17.04.1821	Uffheim	<b>Odile Abraham</b> 44 ans née à Dürmenach femme de Kahan Abraham	Martin Ullman sans profession âgé de 42 ans Leopold Ulmo marchand de chevaux Joseph Müller maire d'Uffheim
24.04.1821	Hagenbach	<b>Glore Moise</b> âgée de 78 ans née à Uffheim veuve de Simon Ripas	Marc Walch revendeur âgé de 52 ans Samuel Bloch le Vieux âgé de 62 ans Joseph Mertzseisen maire de Hagenbach
25.04.1821	Habsheim	<b>Judith Isaac</b> âgée de 60 ans, 6 mois femme de Jacques Brunswic	Judas Israel Dreyfus revendeur gendre de la défunte Filip Wintzer praticien
07.05.1821	Sierentz	<b>Mathias Dreyfus</b> âgé de 82 ans	Joseph Dreyfus revendeur âgé de 56ans Joseph Humell cultivateur âgé de 42 ans François Antoine Bientz maire de Sierentz
29.06.1821	Bâle	<b>Rosina Bloch</b> veuve âgée de 85 ans	Israel Wahl marchand
08.07.1821	Kembs	<b>Esther Brunschwig</b> âgée de 60 ans veuve de Lazard Levy	Leopold Bernheim cultivateur âgé de 48 ans Jacques Brunschwig savonnier âgé de 32 ans Jean Baptiste Hutz maire
17.12.1821	Vesoul	<b>Jules Hulmann</b> âgé de 7 heures fils d' Emanuel Hulmann négociant et de Charlotte Bernham	Jean Baptiste Chrétien commis âgé de 29 ans Pierre Augustin Angelot agent de police âgé de 36 ans Claude Petitclere adjoint du maire de Vesoul
18.12.1821	Dürmenach	<b>Israel Wahl</b> marchand âgé de 50 ans	Moses Hanser marchand

Dix inhumations hors communauté de Hégenheim ont eu lieu

Sur ces dix inhumations, nous avons 2 enfants morts dans les premières heures de leurs vies mais également 2 personnes atteignant plus de 80 ans.

Les lieux d'habitation sont pour 8 sur 10 dans le Haut-Rhin et 2 hors département : Bâle et Vesoul.

Aucun de ces décès ne figure dans le recensement de 2004.